## 5. CRIMINALISTIQUE

## Elle offre les compétences suivantes :

- Expliquer les situations problèmes dans les différents secteurs de la société congolaise, qu'elles soient criminalisées ou non, ainsi que les modalités de leur gestion en tenant compte de leur complexité;
- Faire preuve de la maîtrise du processus de constitution de la preuve technique et scientifique et évaluer sa fiabilité dans le cadre du fonctionnement de la justice pénale en contexte congolais.
- Expliquer le processus de la construction judiciaire du crime à travers l'intervention des spécialistes de la police technique et scientifique et des autres experts intervenants dans ce processus.
- Assurer l'administration de la preuve technique et scientifique dans le cadre de la justice et de la gestion d'un service destiné à administrer la preuve des situations problématiques criminalisées ou non aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.